



2025 - 171
ARRETE MUNICIPAL
Occupation du domaine public

NOUS, Maire de Bermonville, commune déléguée de Terres-de-Caux,

VU :

- le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, L1311-1 à 1311-8, L.2122-21 à L.2213-6
- le code général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L2121-1, L2122-1 et suivants, L2125-1 et suivants,
- le code de la voirie routière,
- l'article 610-5 du Code Pénal,

CONSIDERANT la demande effectuée par l'entreprise **COLAS France sise 76000 ROUEN pour réaliser une réfection d'accotements** sise RD 29, rue de l'Etang à Bermonville - 76640 TERRES-DE-CAUX,

ARRETONS

ARTICLE 1er : Du lundi 6 octobre jusqu'à la fin des travaux, l'entreprise COLAS est autorisée à réaliser une réfection d'accotements sise **RD 29, rue de l'Etang à Bermonville - 76640 TERRES-DE-CAUX**,

ARTICLE 2 : Durant cette période, **la circulation au niveau de la rue de l'Etang sera alternée manuellement.**

ARTICLE 3 : Le permissionnaire aura la charge de la signalisation de son chantier et de la déviation. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents prouvant résulter de cette activité.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du maire de Terres-de-Caux. Un recours peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours administratif par le maire, s'il a été formé dans le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terres-de-Caux, le Chef de la Police Municipale Intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 1 octobre 2025.

Sophie COUSIN,

Maire de Bermonville



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville